



Commission départementale
de la consommation des espaces agricoles
de la Savoie



Compte-rendu de la séance du
10 février 2012

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE SRCAE
(décret du 16 juin 2011)**



Dossier n° 1 : schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes

Rapporteur : DDT

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie s'est réunie le 10 février 2012 à Chambéry, afin d'examiner le projet de Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes.

Le représentant de l'association UFC Que choisir et le vice-président de la FRAPNA ont remis à la secrétaire de la commission leur avis sur le projet de SRCAE. Ces deux avis, joints au présent compte-rendu, seront transmis à Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes.

Le débat qui a suivi la présentation du projet a essentiellement porté sur les points suivants :

- ✓ bien que le coût de production des agro-carburants soit inférieur au carburant classique, l'agro-carburant présente de nombreux inconvénients, non compensés à ce jour par ses avantages : les inconvénients (réduction des surfaces dédiées à l'agriculture vivrière, emploi d'intrants favorisant la production d'azote, consommation accrue des moteurs à explosion des véhicules) doivent également être pris en compte dans le SRCAE.
- ✓ limiter la baisse au niveau régional de la surface agricole utile (SAU) à - 4% et la stabiliser en secteurs périurbains : cette orientation paraît difficilement réalisable dans la mesure où les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) sont actuellement dimensionnés pour une artificialisation supplémentaire des sols de l'ordre de 1 à 2% par an. Il convient en outre de conduire une réflexion sur les mesures compensatoires à la destruction de zones humides au détriment des espaces agricoles.
- ✓ recherche et nouvelles technologies : ces dimensions auraient demandé à être développées davantage, notamment vis à vis des modes de mise en valeur agro-sylvo-pastoraux et tout particulièrement par la recherche de fertilisants moins producteurs de gaz à effet de serre (GES).
- ✓ En matière de bilan carbone, il faut savoir que la photo-synthèse des végétaux contribue à émettre du gaz carbonique (CO₂), et souvent en plus grande proportion que le CO₂ et le CH₄ (méthane) provenant du bétail, en fonction des régions. De plus, selon le milieu récepteur, la fixation du CO₂ par la biocénose n'est pas suffisante par rapport aux GES dégagés par les engrais et par les ruminants.
- ✓ Il y a un réel problème au niveau du bois traditionnellement réservé pour le « gros œuvre » qui tend de plus en plus à un usage dévolu à la combustion et au chauffage. Une réflexion plus pertinente avec la ressource présente sur les territoires serait souhaitable en vue de procéder à une hiérarchisation dans l'utilisation de cette ressource.
- ✓ réduction de l'utilisation d'engrais : cette orientation aura pour conséquence, pour un maintien de la production, d'augmenter d'une part les surfaces exploitées (agriculture plus extensive) et d'autre part le nombre de travailleurs agricoles.

- ✓ méthanisation : ce volet semble peu abordé dans le SRCAE. D'autres pistes de production, à partir de gisements urbains notamment, devraient être développées dans le SRCAE.
- ✓ les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), élaborés à une échelle plus locale que le SDAGE, pourraient permettre de concilier les orientations du SRCAE et l'environnement.
- ✓ le SRCAE n'aborde pas le problème spécifique des départements de montagne où le besoin touristique favorise la création de logements neufs au détriment de la réhabilitation de logements plus anciens qui sont souvent sous-occupés. Une piste de réflexion pourrait consister à inciter les propriétaires à réhabiliter ce parc pour éviter l'accroissement du nombre de « lits froids ».

En conclusion, le SRCAE a été assez bien accueilli par l'ensemble des membres, mais quelques remarques générales émergent :

- sur la forme : un document de 500 pages, jugé trop important, qui aurait mérité une synthèse non technique facilement assimilable.
- sur le fond : un projet très ambitieux, qui appelle un ensemble de questions sur la déclinaison du schéma, la prise en compte des financements à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs aux horizons 2020 et 2050, et qui dénote un manque de cohérence entre les différentes politiques à conduire.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes, en notant la qualité du travail réalisé.

Cependant, les points de débat abordés ci-avant constituent une réserve à ce projet et un complément de réflexion serait souhaitable dans ce contexte.

Chambéry, le 16 FEV. 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,


David PUPPATO,



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS -QUE CHOISIR SAVOIE

Chambéry, le 10 février 2012

PROJET DE SCHEMA CLIMAT AIR ENERGIE POUR RHONE ALPES

AVIS DE L'UFC- QUE CHOISIR SAVOIE

Le projet de schéma régional climat air énergie est présenté pour avis lors de la CDCEA de la Savoie du 10 février 2012. La participation à diverses rencontres thématiques ainsi que la lecture des documents fournis nous amène à formuler les observations suivantes.

REMARQUES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Nous voudrions d'abord saluer le travail réalisé et sa qualité, tout particulièrement pour ce qui concerne l'état de lieux, source d'une information riche et organisée. Il s'agit là d'une référence qui nous sera à l'évidence utile dans nos propres réflexions et actions à venir dans ce domaine.

A contrario, nous devons regretter un document trop volumineux (près de 500 pages), foisonnant (plusieurs centaines d'actions répertoriées, souvent de très faible importance et à la limite du hors sujet, surtout non hiérarchisées) et difficilement consultable pour un non spécialiste du domaine. Alors que les objectifs affichés de pourront se concrétiser que dans la mesure où ils seront partagés par une majorité de citoyens/usagers de la région, proposer un document qui ne peut être lu que par une minorité nous apparaît assez contre-productif. Nous sommes donc demandeurs d'un affichage simplifié et hiérarchisé des objectifs, ainsi que de résumés intermédiaires susceptibles d'être diffusés largement.

Par ailleurs, nous avons bien noté que ce schéma ne se conclurait pas par un plan d'actions. Nous devons le regretter dans la mesure où nous sommes là dans un domaine où les bonnes intentions ne suffisent pas pour faire « bouger les lignes ». La majorité des consommateurs / usagers / professionnels ne changera en effet ses pratiques qu'en réaction à un signal des pouvoirs publics, que ce signal soit réglementaire ou économique. Si ce signal devait s'exprimer de façon autonome par rapport au schéma, les risques d'incohérence et de mauvaise compréhensions nous paraissent élevés. Serait-il au moins possible de préciser la nature et l'importance des incitations financières évoquées tout au long du texte, pour que celles-ci soient crédibles ? Serait il aussi possible de préciser au cas par cas les acteurs que l'on souhaite mobiliser ?

Quant à la construction du document, nous constatons une démarche largement techniciste et « descendante », malgré le dispositif de concertation affiché. De ce fait, la conséquence des situations constatées et des évolutions prévues pour le citoyen qui les subit reste largement désincarnée. Les notions d'acceptabilité et d'adaptabilité sont ainsi faiblement prises en compte, ce que nous regrettons car nous les aurions mises au centre la démarche.

Certains points transversaux méritent également d'être signalés :

- S'il est un domaine dans lequel la recherche est un investissement pour l'avenir, il s'agit bien de celui-ci. Or nous n'avons pas trouvé de projet véritablement ambitieux, au delà de quelques références ponctuelles reprenant d'ailleurs souvent des dispositifs existants. Pour ce qui concerne notre département, il nous semblerait en particulier utile que des programmes de recherche aussi divers que ceux de l'INES, de l'Irstea (CEMAGREF) de Grenoble et du GIS Alpes Jura soient confortés dans la mesure où ils participent pleinement aux objectifs du schéma.
- L'Europe est surtout présente dans le document par le risque de contentieux et de sanctions qu'elle nous ferait courir en cas d'inaction. Il nous semble au contraire que la région pourrait utiliser plus positivement les politiques européennes pour financer une partie des actions prévues (7ème PCRD, mesures agrienvironnementales, FEDER...).
- La question de « l'énergie grise » apparaît peu abordée, en tout cas peu prise en compte. Un développement spécifique la concernant serait utile.

REMARQUES THÉMATIQUES OU PONCTUELLES

L'urbanisme

Le rapport table sur un durcissement des prescriptions des SCOT et sur un renforcement des villes et bourgs centres. Nous adhérons à ces principes mais nous constatons que la réalité reste assez différente en Savoie. Les SCOT répartissent aujourd'hui « équitablement » les droits à bâtir sur l'ensemble des communes concernées (lorsqu'ils ne défavorisent pas la commune centre) et de nombreux PLU prévoient toujours des augmentations de population à deux chiffres (à échéance 10 ans) dans des communes éloignées des services de base et sans accès aux transports collectifs. De même, le volet énergétique de la plupart des règlements de PLU reste encore à écrire.

Secteur du bâtiment

La répartition actuelle des dépenses énergétiques plaide à l'évidence pour l'octroi d'une priorité aux actions d'amélioration dans ce secteur, et les mesures préconisées ne peuvent que recueillir notre adhésion, d'autant plus qu'elles sont relativement classiques.

Mais la vraie question est ici celle des moyens. En l'absence d'une véritable plan d'actions, le schéma ne peut qu'afficher des vœux pieux. Or, la simple promotion d'idées, aussi louables soient-elles ne peut toucher qu'une minorité d'acteurs convaincus. Nous doutons donc que les objectifs affichés soient tenables.

Dans ce contexte, nous souhaiterions qu'une priorité soit donnée :

- à l'action des acteurs publics pour lesquels une véritable programmation des actions est envisageable.
- à la réduction de la précarité énergétique, sans exiger des familles concernées une mise en conformité immédiate avec les meilleures normes.
- à l'explication et à la promotion de la réglementation afin de la rendre compréhensible, donc acceptable par le plus grand nombre.

Secteur des transports

Nous notons qu'au delà d'évolutions technologiques favorables, les véritables enjeux sont liés à des choix de société qui dépassent les capacités de décision des pouvoirs publics rhônalpins.

Nous constatons cependant que les divers documents d'aménagement dans la région ne prennent pas vraiment en compte la sobriété énergétique et que les préconisations pour réduire la part de la voiture individuelle restent très ponctuelles (en dehors de certaines agglomérations).

Il nous semble pourtant que des changements de comportement pourraient être obtenus à partir de la valorisation pédagogique de contraintes imposant des restrictions de circulation (pics de pollution, pointes de circulation, ...). Ce n'est que très partiellement le cas aujourd'hui (comment les automobilistes qui ne fréquentent pas les autoroutes peuvent-ils connaître les limitations de vitesse en cas de pic de pollution ? Combien, parmi ceux qui les connaissent, ont-ils effectivement conscience de leur nécessité?)

Secteur de l'industrie

Il est ici présenté comme « le bon élève ». Et ce bon résultat est attribué aux modifications de process ou de technologies. Nous craignons, pour ce qui nous concerne, que le résultat tienne aussi à la délocalisation des activités industrielles les plus consommatrices d'énergie et les plus polluantes.

Secteur agricole

Le secteur agricole est sans doute celui affiche le moins de propositions ambitieuses. Il nous semble pourtant qu'un gain important peut être attendu en matière de GES par une évolution des systèmes de production (végétaux comme animaux) et par une valorisation énergétique systématique des déchets et sous-produits. Il s'agit également d'un domaine dans lequel le besoin de recherche-développement est important et pour lequel, faute d'un centre de l'INRA présent sur le territoire régional, les acteurs locaux doivent plus qu'ailleurs se montrer proposant.

Au niveau des outils mobilisables, les mesures agri-environnementales ne paraissent pas vraiment affichées alors qu'elles pourraient constituer un levier d'action très efficaces. Elles présentent également l'avantage de mettre en présence les offreurs d'espaces agricoles de qualité, que sont les agriculteurs, et les demandeurs que sont les usagers non agricoles des territoires. De même, une déclinaison régionale opérationnelle du programme national de réduction des intrants (plan ecophyto et fertilisants) est à l'évidence nécessaire.

Les énergies renouvelables

Nous sommes persuadés, avec d'autres, que le développement de celles-ci représente un enjeu considérable pour la région dans la mesure où ce type de production est largement réparti sur le territoire et participe en particulier à une bonne perception des enjeux par les consommateurs locaux.

Or, si le rapport pointe le « développement non optimal » de certaines d'entre elles, en particulier l'énergie photovoltaïque et la méthanisation, il reste discret sur les causes de ce retard. Les rédacteurs pourraient-ils être plus précis, au moins sur les conditions d'un développement rapide sur la décennie à venir ?

A l'inverse, le développement de l'énergie éolienne est considérée comme une évidence, susceptible de se développer sur 92% des communes de la région. Au delà des zones techniquement sans intérêt, le rapport ne prend en compte que les contraintes réglementaires et des protections « dures » de zones naturelles, le reste n'étant que la manifestation d'un « effet nimby » local (d'où la prévision « d'actions pour augmenter l'acceptabilité de l'éolien »). Cette vision des choses ne nous paraît pas correspondre à la réalité du terrain et nous sommes par exemple surpris de constater que des territoires de parcs naturels régionaux, dédiés au développement d'un tourisme rural de qualité, sont considérés « sans contraintes » pour le développement de l'éolien.

D'une manière plus générale, les énergies renouvelables les plus emblématiques ont pour caractéristique d'être intermittentes et aléatoires. Le schéma pourrait-il évoquer les moyens de production d'électricité complémentaires mis en place pour prendre le relais ?

Nous notons par ailleurs un discours très ambivalent sur le bois énergie, dans lequel le consommateur final ne peut que se perdre. Le document pourrait donc utilement réaliser une « synthèse opérationnelle » sur ce point. Il pourrait aussi affirmer plus clairement qu'une forêt bénéfique pour le climat est une forêt exploitée.

Le rapport pointe le manque de professionnalisation des filières de services liées aux énergies renouvelables. Nous avons pu également le constater dans la gestion des litiges que nos adhérents nous soumettent, avec des situations assez impressionnantes. Le seul développement d'une offre de formation ne nous paraît pas suffisant et nous souhaiterions qu'une large publicité soit faite au profit des entreprises dont le sérieux est reconnu par un label, et peut être régulièrement vérifié.

Propositions de positions à tenir en CDCEA sur le projet de SRCAE

L'état des lieux montre que la diminution des GES produits par l'agriculture serait liée à la baisse de l'activité agricole (surface et cheptel). Faut-il en conclure que la disparition des terres agricoles est une bonne chose ? Ce n'est pas la position de la FRAPNA.

Les objectifs préconisent un maintien de la surface agricole rhônalpine. Nous ne pouvons qu'être d'accord. Par contre l'objectif fixé à l'horizon 2020 de « limiter la perte des surfaces agricoles artificialisées » est flou. **Il faut que les CDCEA demandent qu'au minimum l'objectif de l'Etat de réduire de 50% la consommation d'espaces agricoles d'ici 2020 soit inscrit dans le SRCAE dans la perspective que cette consommation devienne nulle le plus rapidement possible.**

L'objectif de développement des énergies renouvelables : éolien, solaire photovoltaïque **ne doit pas se faire au détriment des terres agricoles qui doivent être intégralement protégées.**

Le SRCAE n'aborde pas le gaz de schiste. Contrairement aux affirmations de l'Etat la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique n'enterre pas le dossier. Car cette loi permet des recherches à caractère expérimental et scientifique. La crainte des collectifs est que cette possibilité permette de contourner la loi et d'engager des recherches. **Il faut donc demander que ce schéma interdise toute recherche et exploitation de gaz de schiste.**

Les orientations :

- UT1 :

Pour la FRAPNA il faut couvrir de SCoT le territoire rhônalpin. Préconiser de mesures fortes incitant à la densification des centres des villes, des bourgs et des villages et des zones d'activités (voir contribution de la FRAPNA à la délibération du Conseil Régional sur le foncier agricole).

http://www.frapna.org/images/region/courriers_positions/Proposition_Foncier_FRAPNA_22_07_2011.pdf

- AG.1 : stabiliser le foncier agricole. Objectifs en 2020 :

- « limiter la baisse au niveau régional de la surface agricole utile à - 4% par rapport à 2010 » :

Entre 2000 et 2010 la SAU régionale a diminué de 6% (-12% pour la Drôme). L'objectif de - 4% n'est pas acceptable. L'urgence alimentaire et écologique impose que plus aucun m2 de foncier agricole ne disparaisse.

- « stabiliser la surface agricole en zone périurbaine » : même objectif pour la zone rurale qui ne fait l'objet d'aucun objectif. Doit-on en conclure que l'on peut tout faire dans cette zone ?

Conclusion :

En ce qui concerne le foncier agricole, ce projet de SRCAE ne présente pas d'orientations nettes démontrant une réelle volonté de protection et de réduction de sa consommation :

- objectif de ne plus consommer d'espace agricole non affirmé ;
- absence d'orientations pour la zone rurale ;
- développement de l'éolien préconisé (92% des communes rhônealpines pouvant être incluses dans des zones de développement éolien (ZDE) ;
- pas d'interdiction de recherches de gaz de schiste (dont la problématique n'est même pas abordée).

~~Vote~~ CONTRE

Février 2012